

# N°1-Bouclage de la compta 2021/2022

## La clôture du cahier

Si vous n'avez pas clôturé le cahier 2021/2022



avant le 1er septembre, recherchez-le dans les archives sur la page d'accueil de Retkoop

Identité de la coop.  
Informations à propos de l'École Publique Jules Ferry

Les archives de la coop. :

1. Cahiers de compta, les Comptes-Rendus, etc. des années scolaires passées
2. Des comptes-rendus par années civiles
3. Dans le "grenier", des documents archivés des années scolaires passées

### Le cahier de compta. 2022 - 2023

Au jour le jour, toutes vos opérations de comptabilité, de l'année actuelle.

Création d'une écriture comptable.

en portrait, format A4, format écran

Toutes les écritures comptables peuvent être ventilées automatiquement en saisissant le code du compte.

Ventilation automatique

Toutes les écritures comptables sont présentées comme sur le cahier papier, proposé par l'OCCE.

Visualisation classique

Attention ! L'utilisation de ces cahiers de comptabilité met à jour automatiquement les CRF correspondants.

Visualisation classique	Ventilation automatique	Ce cahier de compta est :
Année 2022 - 2023	Année 2022 - 2023	vide, inutilisé
Année 2021 - 2022	Année 2021 - 2022	en cours d'utilisation
Année 2020 - 2021	Année 2020 - 2021	clos

regroup.B (classe, groupe d'élèves) :  
ou choisir dans cette liste

Récapitulation : 0,00

Après pointage, le dernier relevé Banque Postale devrait indiquer un solde de : 2 538,35

Entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre 2022, tu dois procéder à la clôture de ce cahier de comptabilité, et donc de l'exercice comptable 2021 - 2022. Tu ne pourras plus modifier ou supprimer d'écritures, ni en rajouter, mais tu pourras consulter ces cahiers dans les archives.

Clôture de ce cahier de compta.

Attention ! Cette opération est irréversible !

Si tu es d'accord avec ce C.R.F. et que tu as bien en main les justificatifs, tu peux clore ce cahier de compta. et donc l'exercice comptable 2021 - 2022.

Clôture définitive de ce cahier de compta.

Cette opération est irréversible !

Il te reste à renseigner le Compte-Rendu d'Activités (C.R.A.) de cette même année 2021 - 2022.

Sinon retourne au cahier pour modifier la comptabilité 2021 - 2022.

Retour au cahier de compta. 2021 - 2022

ou

ET MAINTENANT, depuis la page d'accueil de Retkoop, cliquez pour aller vers le dossier **Compte-Rendu 2022**

Le **Compte-Rendu 2022** doit être établi avant le 30 septembre 2022.

Le C.R. est saisi, et il va être vérifié par l'OCCE 09.

Imprimez la page quitus !